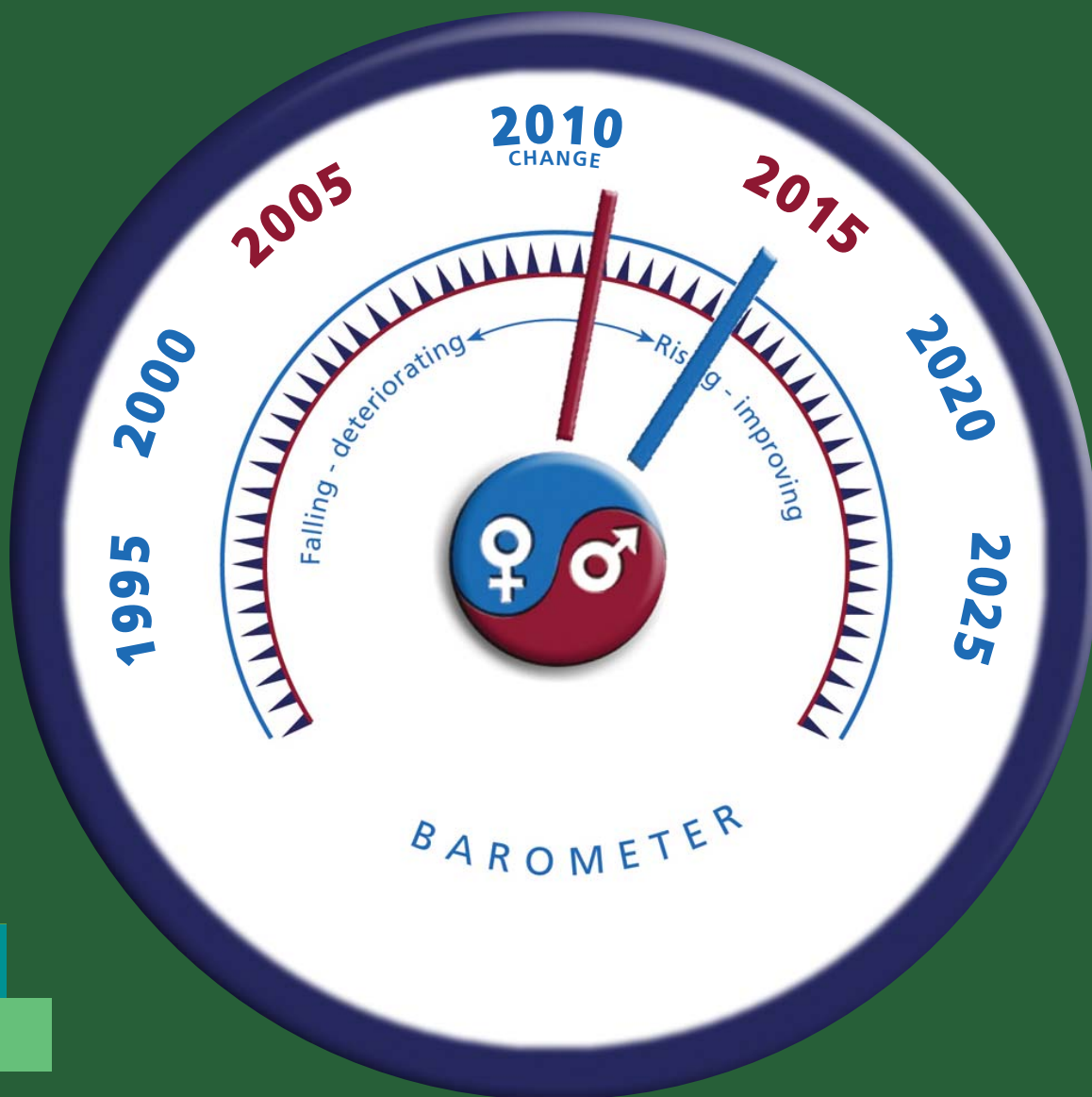


Extraits du

DE LA SADC SUR LE GENRE ET LE DEVELOPPEMENT **2011**

BAROMETRE



Présentation de l'Indice de la SADC
sur le Genre et le Développement

Rédigé par Colleen Lowe Morna et
Loveness Jambaya Nyakujarah

Point clés



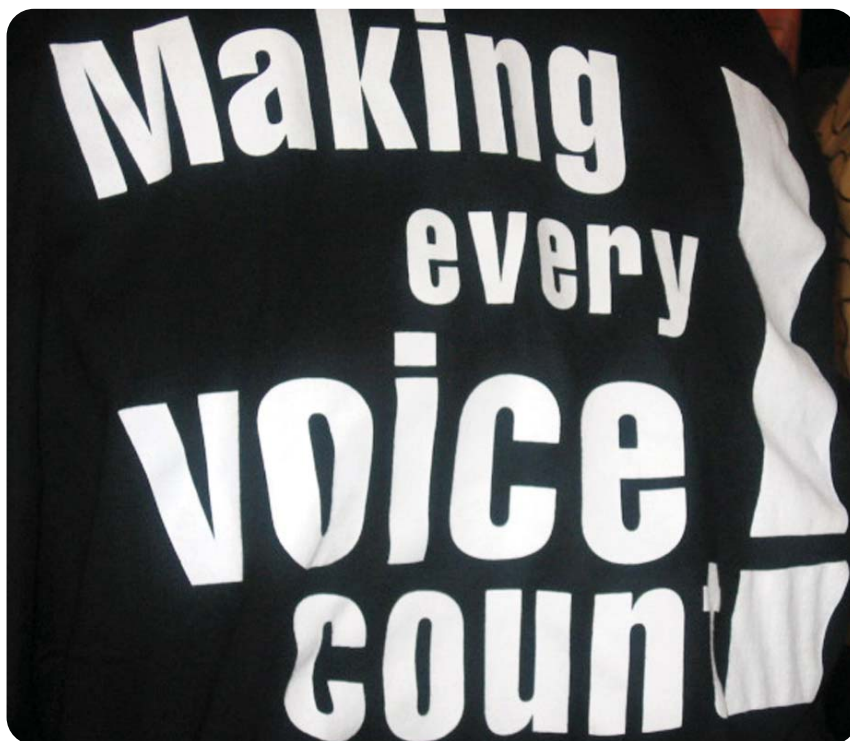
Le troisième Baromètre sur le Protocole de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) sur le Genre et le Développement en Afrique australe passe à la vitesse supérieure avec l'introduction de l'Indice du Genre et du Développement de la SADC (SGDI) qui est complémentaire à la Carte de Score du Citoyen (CSC) en vigueur depuis maintenant trois ans. Avec des données basées sur l'observation de 23 indicateurs dans six domaines, le SGDI place les pays de la SADC à 64% de là où ils devraient être arrivés d'ici 2015: année butoir pour atteindre les 28 dispositions du Protocole.

Les Seychelles, l'Afrique du Sud et le Lesotho sont en peloton de tête alors que le Mozambique, l'Angola, le Malawi et la RDC se classent parmi les quatre derniers. Les citoyens notent leurs gouvernements à seulement 55%, soit 1% de plus que l'an dernier. Cette mesure est importante car bien que la CSC soit basée sur les perceptions, elle comprend des mesures reposant sur des droits tels que ceux constitutionnels et légaux ; sur la violence basée sur le genre, la paix et la sécurité qui manquent au SGDI. Se basant sur des données plus détaillées par pays et incluant des exemples vivants du Protocole tel qu'appliqué dans tous les pays de la SADC, le Baromètre de 2011 contient plusieurs points négatifs mais aussi positifs résumés ci-dessous:

Points négatifs	Points positifs
Droits constitutionnels et légaux	
Les contradictions entre les lois coutumières et statutaires abondent, même quand celles-ci sont proscrites par la Constitution.	Neuf Constitutions des pays de la SADC font provision pour la promotion des femmes et sept autres comprennent d'autres dispositions relatives à l'égalité du genre.
Il y a plusieurs domaines nécessitant des révisions légales qui ne sont pas considérés spécifiquement par le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement. Ce que le Centre pour l'Aide Légale (LAC) en Namibie appelle «Des thèmes très éloignés de l'agenda politique». Ceux-ci comprennent l'avortement, le travail sexuel, le viol marital et les questions des minorités sexuelles. Le fait que ces questions ne soient pas prises en compte dans le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement indique un degré élevé de désaccords à leurs sujets.	Les Zambiennes ont lancé une campagne intitulée la Campagne du t-shirt vert et dont le slogan est "Sans les Droits des Femmes - Pas de Constitution", dans une tentative de s'assurer que les dispositions constitutionnelles du Protocole fassent partie de la nouvelle Constitution.
	Une affaire qui a fait jurisprudence, prise en main par l'Association des Avocates du Zimbabwe, a établi que les deux parents d'un mineur peuvent aider celui-ci à accomplir des formalités pour l'obtention d'un passeport.
	Au Lesotho, la section 10 de la Loi sur la Propriété de 2010 a été adoptée en réaction directe à la disposition 10 du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement qui stipule que "L'Etat doit veiller à ce que les veuves puissent continuer à vivre dans la maison matrimoniale après la mort de leur mari".
Gouvernance	
L'Afrique du Sud a raté l'occasion d'atteindre la parité au niveau des collectivités locales d'ici 2015 en enregistrant un recul dans la représentation des femmes lors des récentes élections de ses administrations régionales avec 38%.	La représentation des femmes parlementaires a augmenté en moyenne de 21% en 2005 à 25% en 2011 dans la région de la SADC en comparaison à la fourchette de 3% à 19% à l'échelle mondiale. La SADC se classe en deuxième position après les pays nordiques. En Tanzanie, la proportion de femmes parlementaires a augmenté de 6% à 36% lors des élections d'octobre 2010.
Pour tous les pays en période électorale cette année ou avant 2015 (Zambie, DRC), ce sera la dernière occasion d'atteindre ce but. Comme plusieurs pays n'ont pas de quotas légaux ou volontaires en matière de représentation féminine, cela pose des défis majeurs.	Le système de quotas gagne du terrain : Maurice est sur le point de rejoindre le Lesotho et la Tanzanie en ayant des quotas légaux pour les élections des collectivités locales. Le Lesotho a amendé sa loi électorale pour adopter un nouveau système de quotas, basé sur le modèle tanzanien.
Le fait que les femmes soient toujours bien moins représentées dans les Conseils des ministres (avec certaines exceptions, notamment en Afrique du Sud) soulève la question de l'engagement des leaders politiques.	La société civile a relancé la campagne des 50/50 afin de sauvegarder les acquis réalisés depuis que les chefs d'Etats des pays de la SADC ont adopté l'objectif de la parité en 2005. Il faudra que chaque pays insiste sur ces gains durant la période qui suit.
Education	
Dans la plupart des pays de la SADC, dans les programmes d'études, les manuels scolaires et dans le choix des sujets. La violence basée sur le genre dans les écoles demeure un défi majeur.	Dans la plupart des pays de la SADC il y a grosso modo un nombre égal de garçons et de filles dans les écoles primaires et secondaires. Les fossés les plus grands sont en Angola et en RDC.
	Sept pays de la SADC contre cinq l'an dernier ont un taux plus élevé de femmes que d'hommes dans les institutions d'études supérieures.
	Hormis au niveau de l'éducation primaire au Malawi et de l'éducation secondaire au Mozambique (où les garçons et les filles sont pratiquement au même niveau), dans les autres pays, les filles ont de meilleures notes que les garçons dans les écoles de la région de la SADC.
Justice économique	
Les femmes sont encore sous-représentées dans les instances de décisions économiques.	Le pourcentage de femmes dans les postes de décisions économiques a augmenté par 6%, passant de 18% en 2009 à 24% en 2011.
La plupart des politiques commerciales ne tiennent pas compte du genre. Seules quelques politiques d'acquisitions font spécifiquement référence aux femmes. Les femmes prédominent toujours dans le secteur informel. Elles constituent la majorité des chômeurs dans tous les pays de la SADC.	Le Protocole sur le Genre et le Développement est utilisé pour mener une analyse sur la nouvelle politique économique sud-africaine baptisée 'Nouvelle Trajectoire de Croissance'. Les femmes d'affaires sud-africaines continuent à utiliser le Protocole sur le Genre comme point de repère pour mesurer les progrès menant à la parité dans le secteur privé.
Violence basée sur le genre	
La violence basée sur le genre reste le seul plus important obstacle qui empêche d'atteindre l'égalité du genre dans les pays de la SADC. La plupart des actes de	Treize (13) pays de la SADC développent actuellement ou adoptent un plan d'action national destiné à mettre un terme à la violence basée sur le genre. Seuls l'Angola et

violences basées sur le genre ne sont pas rapportées aux autorités et les plaintes déposées sont retirées par la suite. Un projet pilote destiné à développer des indices pour mesurer de façon détaillée la violence basée sur le genre dans la province de Gauteng en Afrique du Sud montre que plus de la moitié des femmes de la province ont vécu à un moment ou à un autre de leur vie une forme de violence; dans 18% des cas, c'était durant l'année écoulée. La forme de violence la plus répandue - émotionnelle et psychologique -, n'est pas classifiée dans les statistiques policières. Les hommes interrogés lors de cette étude ont admis avoir un comportement violent, plus que le nombre de cas rapportés par les femmes qui ont été sondées.	Madagascar n'ont pas de plan d'action de ce type. Cinq pays ont une ébauche de ce plan d'action, cinq autres l'ont adopté ; un pays, à savoir Maurice, est à l'étape avancée d'application de son plan d'action. Le Lesotho et Maurice l'ont adopté et ont déjà évalué les coûts de son application.
	Onze (11) pays de la SADC ont développé une législation spécifique contre la violence domestique ; en 2011, la Zambie a préparé un projet de loi exemplaire contre la violence basée sur le genre. Le Lesotho, les Seychelles et le Swaziland préparent une loi similaire actuellement. Sept pays de la SADC ont désormais des lois contre le trafic humain.
	L'Afrique du Sud, le Botswana et Maurice poussent en avant le projet pilote destiné à développer des indicateurs détaillés sur la violence basée sur le genre et ce, avec l'aide de <i>Gender Links</i> .
	Trois églises de Zambie ont adopté la déclaration zambienne des églises contre l'injustice et la violence basées sur le genre.
Santé	
L'utilisation d'une contraception est encore très faible dans certains pays, par exemple, 6.2 % en Angola.	Il y a cependant des indications à l'effet que l'utilisation de contraceptifs modernes est en hausse dans la plupart des pays de la région, par exemple, 75.8% à Maurice.
Le taux de mortalité maternelle est de 1140 par 100 000 naissances au Malawi (le deuxième taux le plus élevé en Afrique après le Libéria). En Namibie, le taux de mortalité maternelle a augmenté. L'infection au VIH contribue à des taux élevés de mortalité maternelle.	Maurice a le taux de mortalité maternelle le plus bas de la région avec seulement 28 décès pour 100 000 naissances.
VIH/SIDA	
Actuellement, 34% des personnes séropositives dans le monde vivent dans la région de la SADC. Dans 13 des 15 pays de la SADC, la prévalence de l'infection est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.	Il y a des preuves à l'effet que les campagnes de prévention ont commencé à changer les comportements sexuels, entraînant une réduction dans les infections au VIH/SIDA.
Dans six des 15 pays de la SADC, moins de 50% de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) reçoivent un traitement antirétroviral.	VSO-RAISA, qui mène le groupe s'occupant des soins aux PVVIH au sein de la <i>Southern African Gender Protocol Alliance</i> , plaide pour des politiques de soins aux PVVIH conformément aux dispositions du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement.
Processus de paix et sécurité	
Les femmes sont encore moins bien représentées dans les secteurs de processus de paix et de sécurité de la région. Ces statistiques sont encore gardées secrètes et ne sont pas décomposées par genre.	Avec 26% de femmes militaires et 43% de femmes déployées lors des missions de paix, la Namibie devance tous les pays et montre que le changement est possible. Avec 29%, le Lesotho se targue d'avoir le plus grand nombre de femmes dans la force policière et 131% d'entre elles occupent des postes hiérarchiques les plus élevés.
Le genre n'est pas une priorité pour l'instance de sécurité du secrétariat de la SADC alors que cette question a une grande incidence sur les décisions de sécurité humanitaire de la sous-région.	Au cours de l'année écoulée, la <i>SADC Gender Unit</i> , a travaillé de concert avec le groupe Genre, Paix et Sécurité de la <i>Southern African Gender Protocol Alliance</i> pour développer un plan du genre qui servira de guide à l'instance de sécurité de la SADC et à titre individuel aux pays de ce bloc régional.
Médias	
Il y a plus de femmes que d'hommes étudiant le journalisme mais plus d'hommes que de femmes chargés de l'enseignement journalistique. Quarante et un pourcent (41%) de femmes sont employées par les entreprises de presse de la région (un chiffre ramené à 32% lorsqu'on retire l'Afrique du Sud) mais moins d'un quart d'entre elles sont rédactrices en chef et seulement une poignée membres du conseil d'administration des entreprises de presse ou faisant partie de la direction.	Cent entreprises de presse dans dix pays de la SADC travaillent de concert avec <i>Gender Links</i> pour devenir des Centres d'Excellence du Genre dans les Médias, comprenant des formations sur le tas basées sur les dix thèmes principaux du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement.
L'étude des Progrès du Genre dans les Médias de 2010 (GMPS) a révélé que les femmes constituent seulement 19% des nouvelles sources dans la presse de la région. Dans l'Etude de base sur le Genre et les Médias de 2003 (GMBS), ce chiffre était de 17%.	Des progrès ont été enregistrés au sein des entreprises de presse individuelles comme la Mauritius Broadcasting Corporation où les sources féminines ont doublé durant les sept dernières années pour atteindre 28%. Cela indique que les changements sont possibles.
Application	
Le Botswana et Maurice doivent encore signer le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement.	Sur 15 pays, 13 d'entre eux ont signé le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement.
Pour que le Protocole soit totalement en vigueur, il ne reste qu'un seul pays à avoir besoin de le ratifier.	Huit pays contre deux seulement l'an dernier ont ratifié le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement, l'Afrique du Sud étant sur le point de le faire.
La plupart des politiques du genre de la SADC et leurs plans d'action datent et ne sont pas conformes aux dispositions du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement.	Les ministres du Genre/des Affaires de Femmes de la SADC disposent d'un plan pour appliquer le Protocole, basé sur le travail abattu par la <i>Southern African Gender Protocol Alliance</i> qui a évalué les coûts d'application de ce document. La Namibie est la pionnière en la matière avec une politique et un plan d'action actualisés et en conformité avec le Protocole.
Il est nécessaire d'échelonner les plaidoyers jusqu'à 2015.	La conscience du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement a augmenté, passant de 46% à 54% comme estimé par le quizz de connaissance disséminé dans la région de la SADC.
Nouveau domaine: le changement climatique	
Maintenant que le Protocole est en vigueur, il est évident que bien que le développement durable soit implicite au sein de plusieurs dispositions, il n'y a pas suffisamment de dispositions pour l'immensité du défi qu'est le changement climatique.	Un mouvement en faveur d'un ajout au Protocole ayant trait au Genre et au Changement Climatique se fait rapidement sentir, en particulier de la part des membres mozambicains de l'Alliance.

¹ <http://www.genderlinks.org.za/page/gender-justice-measuring-gbv>



L'année 2011 est celle du compte à rebours pour le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement. Avec seulement quatre années à aller jusqu'au délai de 2015 pour remplir les 28 dispositions du Protocole, la troisième édition du Baromètre passe à la vitesse supérieure avec l'introduction cette année de l'Indice du Genre et du Développement de la SADC (SGDI) - mesure d'évaluation objective de la façon dont les gouvernements fonctionnent.

Cet indice est complémentaire à la Carte de Score du Citoyen (CSC) basée sur les perceptions des femmes et des hommes de la région qui ont fait partie des réunions de référence destinées à compiler les Baromètres pays, assisté aux ateliers de travail organisés dans les villages et participé aux autres activités liées au Protocole. Alors que le SGDI est une mesure empirique, la CSC évalue les perceptions. Les deux sont importants.

La CSC est en circulation depuis maintenant trois ans et c'est un outil comptable important. Par exemple lors d'un atelier de travail villageois au cours duquel le Protocole est expliqué, il est demandé aux participants de noter les performances gouvernementales. C'est renforcer leurs capacités pour mieux les autonomiser.

Cela permet à l'homme de la rue de demander à son gouvernement de rendre des comptes mais aussi aux femmes et aux hommes d'avoir une réflexion et un débat critiques autour des dispositions du Protocole. Parmi les outils complémentaires de monitoring et d'évaluation utilisés, il y a le quizz sur le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement (dont les résultats sont commentés dans le chapitre 10 portant sur l'application) et le quizz sur les attitudes (dont les résultats sont commentés dans le chapitre neuf ayant trait aux médias): une façon d'évaluer si les états d'esprits changent.

Dans tout cela, le défi qui n'a pas encore été relevé était de développer une façon objective pour mesurer les changements. Comme défini dans l'Annexe 1, il y a eu plusieurs tentatives pour développer des indices destinés à mesurer les progrès en faveur de l'égalité du

genre tant à l'échelle mondiale qu'en Afrique. Chacune d'elle est pleine de défis. Parcourir tous ces défis rend difficile l'obtention d'une variété d'indices suffisamment larges pour englober adéquatement les multiples facettes de l'égalité du genre ou son absence. Comme l'information sur la participation politique, l'éducation, de même que certains indices économiques étaient disponibles, les indices liés au genre ont eu tendance à reposer lourdement sur eux. Mais de tels indices ne capturent pas adéquatement les questions basées sur les droits telles que les sources féminines, le droit des femmes de décider de leur corps, la sécurité etc.

En 2009, le Baromètre régional a rassemblé une variété de données de base sur le statut des femmes dans 15 pays de la SADC. Mais certaines informations manquaient par secteur et par pays. Mais en 2011, à travers des recherches en ligne et des données recueillies au niveau des pays lors de la compilation des Baromètres pays, l'équipe a rassemblé des données basées sur 23 indices dans six secteurs (voir Graphique I). En considérant tous les efforts faits au niveau mondial et européen pour développer un panier d'indices pour mesurer l'égalité du genre (voir Annexe 1), cela représentait une quantité significative d'informations.

INDICATEURS CLÉS SUR LE STATUT DES FEMMES DANS LES PAYS DE LA SADC

	Angola	Botswana	RDC	Lesotho	Madagascar ²	Malawi	Maurice	Mozambique	Namibie	Seychelles	Afrique du Sud	Swaziland	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
GOUVERNANCE															
Parlement	39	8	9	23	12	21	19	39	25	24	43	22	35	15	18
Administrations régionales	n/a	19	n/a	58	6	n/a	6	36	42	n/a	38	18	34	7	19
Conseil des ministres	31	17	12	39	16	27	12	29	19	29	41	25	28	14	16
EDUCATION															
Ecole primaire	46	50	45	51	49	50	49	47	49	50	49	48	50	49	49
Ecole secondaire	44	52	36	56	49	45	52	44	54	51	52	50	44	45	48
Institutions d'études supérieures	40	53	26	44	49	39	61	38	54	57	53	51	32	52	n/a
ECONOMIE															
Instances de décisions économiques	24	44	14	21	16	18	0	25	25	31	23	40	21	23	23
Main d'oeuvre féminine	76	76	57	71	84	74	45	86	53	n/a	51	53	89	60	61
Main d'oeuvre masculine	89	82	n/a	79	89	78	80	87	64	n/a	67	n/a	91	79	75
Chômeuses	n/a	20	n/a	n/a	4	10	13	n/a	25	5	26	n/a	6	11	4
Chômeurs	n/a	15	n/a	22	2	5	4	n/a	19	n/a	20	n/a	4	14	4
Main d'oeuvre féminine non-agricole (% de la main d'oeuvre)	24	43	n/a	51	38	11	37	11	41	n/a	44	n/a	31	22	22
Durée du congé de maternité (semaines)	12	12	14	12	14	8	12	8.5	12	14	16	12	12	12	14
DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS															
Pénétration de la contraception	6	44	21	47	40	41	76	17	55	41	60	51	34	41	60
Naissances assistées par du personnel qualifié	47	95	74	62	44	56	100	48	81	100	91	74	51	47	69
Taux de mortalité maternelle (sur 100 000)	593	519	534	964	373	1140	28	599	586	64	237	736	449	603	624
VIH/SIDA															
Connaissance détaillée du VIH/SIDA femmes	7	40	15	26	54	42	85	43	65	67	27	52	45	34	44
Connaissance détaillée du VIH/SIDA hommes	14	33	21	18	57	42	85	58	62	59	30	52	40	37	46
Personnes vivant avec le VIH en tant que pourcentage du total	61	58	58	58	58	58	19	60	50	42	59	57	55	57	60
Femmes enceintes séropositives sous traitement pour empêcher la transmission du virus de la mère à l'enfant	14	94.2	4	71	1.8	14	68.3	28	58	99	83	69	68	60.9	42.6
MÉDIAS															
Nombre global d'employées	n/a	46	22	73	33	23	33	27	40	na	50	40	36	33	13
Conseil d'administration	n/a	24	18	47	10	27	36	25	39	na	38	33	22	27	38
Direction	n/a	37	10	52	19	24	23	32	37	na	34	29	27	28	11
Personnel féminin dans les instituts de formation journalistique	n/a	37	18	67	44	29	79	28	47	na	50	33	28	29	25
Pourcentage d'étudiantes dans les instituts délivrant une formation journalistique	n/a	54	77	73	71	50	82	26	60	na	64	37	60	61	57
% de sources féminines	n/a	20	19	32	23	20	19	14	20	31	20	19	21	14	16

¹ Tous les chiffres se réfèrent au % de femmes dans cette catégorie. Les chiffres émanent des graphiques dans le rapport. Les sources de toutes les données sont indiquées dans les graphiques appropriés tout au long du rapport. na= pas applicable.
Tous les chiffres ont été arrondis au point décimal près.
² On obtient le % des revenus féminins en additionnant les revenus des hommes et ceux des femmes dans chaque pays comme défini par le Bureau International du Travail et en exprimant les revenus féminins en tant que % du total. Les chiffres en rouge signifient que les femmes y constituent 50% ou plus de l'indice particulier.

Ceci est à la base de l'idée du SGDI - un panier de scores basés sur des observations qui peuvent être utilisées pour mesurer comment les gouvernements opèrent dans chaque secteur et comment ces secteurs fonctionnent entre eux. Le SGDI est significatif dans la mesure où sa portée est plus large que les autres indices - en particulier

par rapport à l'inclusion des médias, indicateur important d'organisations et de sources. De plus, il est conforme au Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement, c'est-à-dire que les indicateurs ne sont pas pris au hasard et basés simplement sur des informations disponibles.

Comment fonctionne l'Indice du Genre et du Développement de la SADC?

Le SGDI sur le statut des femmes dans les pays de la SADC se base sur 23 indicateurs, regroupés en six catégories dont la Gouvernance (trois indicateurs), l'Éducation (trois indicateurs), l'Économie (cinq indicateurs), les Droits sexuels et reproductifs (trois indicateurs), le VIH/SIDA (trois indicateurs) et Médias (six indicateurs). Pour créer un indice composite, une valeur égale a été allouée à chaque indice en calculant le score moyen à travers les indicateurs de cette catégorie. De ce fait, pour les catégories avec trois indicateurs, le score pour cette catégorie était la moyenne des trois indicateurs. Cette approche a résolu le problème de traiter avec les pays dont certains indicateurs manquaient car la moyenne était calculée sur les indicateurs disponibles par pays.

Dans un souci d'uniformisation, tous les scores 'bruts' ont été convertis en valeur allant de 0 pour les pires performances possibles à 100 pour les meilleures performances possibles. Alors que la majorité des indicateurs évaluent une caractéristique souhaitable pour laquelle un score élevé indique une bonne

performance, il y a peu d'indicateurs mesurant des basés sur des observations qui peuvent être utilisées les scores les plus élevés sont le reflet de piètres performances (tels que le taux de chômage chez les femmes vivant avec le VIH/SIDA et le taux de mortalité maternelle). Pour ces indicateurs, le taux a été inversé en soustrayant le taux uniformisé de 100 (Pour des informations plus détaillées sur le SGDI en rapport avec des indices similaires).

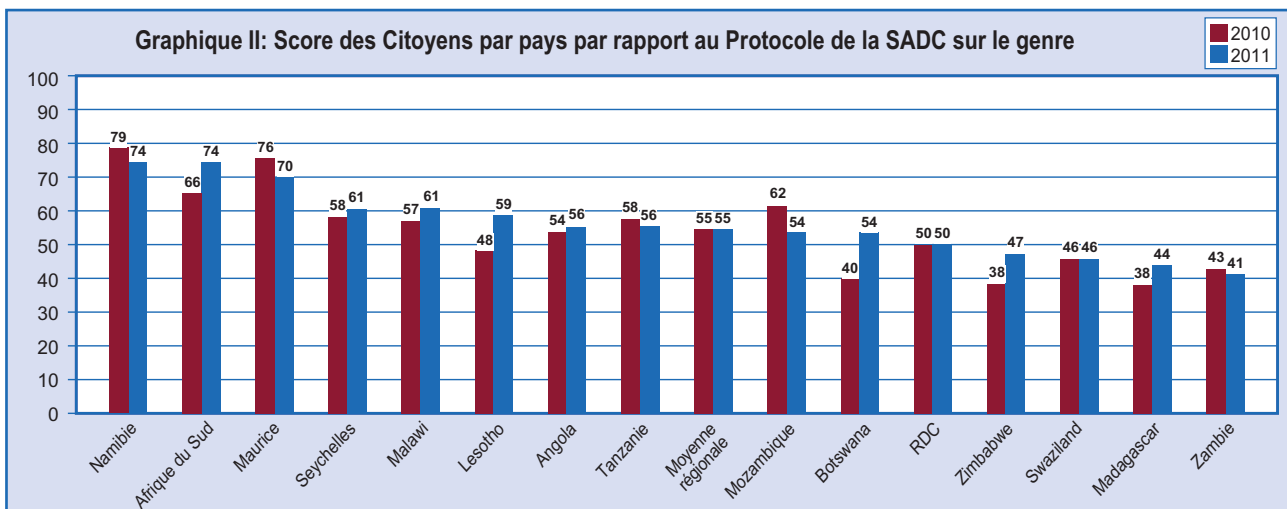
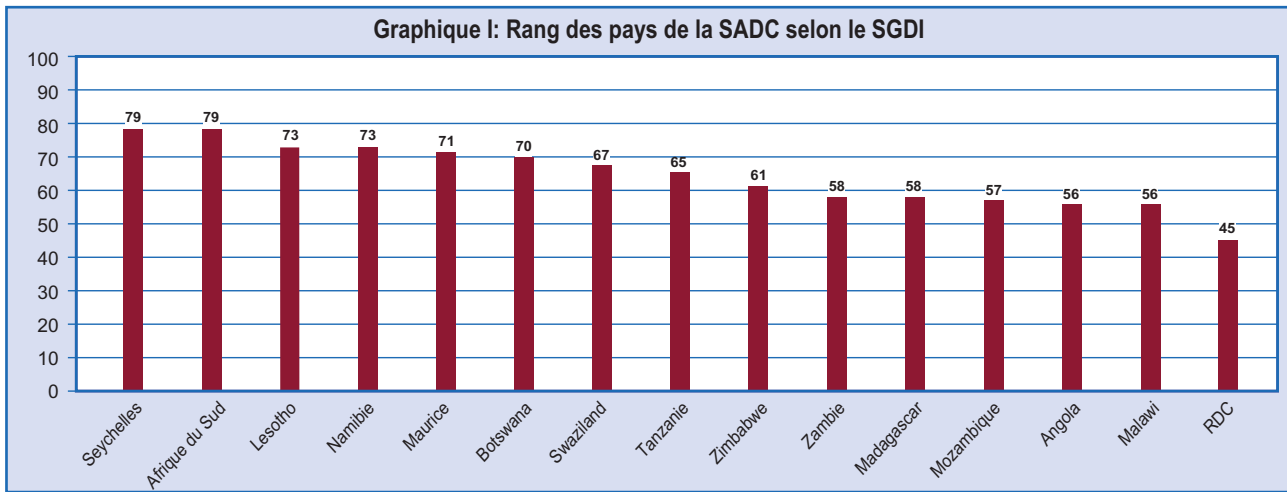
Cependant, le SGDI a des limites. Dans certaines catégories, il y a des fossés déconcertants. Idéalement, cet indice aurait dû inclure un indicateur pour mesurer la disparité salariale entre femmes et hommes effectuant le même travail. Malheureusement, comme élaboré dans l'annexe, les séries de données sur les revenus décomposées par genre disponibles reposent grandement sur des suppositions plutôt que sur des données basées sur des observations. Par rapport à l'indicateur de congé de maternité, la durée accordée à l'employée ne signifie pas qu'elle sera payée pendant ce temps. Cet indicateur a besoin d'être davantage affiné.

Il n'y a malheureusement pas d'indicateurs sur les dispositions du Protocole ayant trait aux droits constitutionnels et légaux, à la violence basée sur le genre, au processus de paix et à la résolution des conflits, en raison de la difficulté de trouver des indicateurs appropriés avec des données fiables pour eux. Ce sont là des domaines que la Southern African Gender Protocol Alliance espère aborder dans les années à venir.

Des questions surgissent également à propos de la fréquence de calcul du SGDI. Si effectué année après année, le calcul risque de ne pas montrer de changement majeur. Cependant, il sera un important outil de référence pour 2015. En dévoilant le SGDI en 2011 juste avant le Sommet de la SADC, de concert avec les résultats clés de la CSC, cela servira d'avertissement aux gouvernements. Ces résultats et les rangs seront aussi utilisés dans les Baromètres pays et lors des exercices de plaidoyer qui vont suivre. Les résultats régionaux majeurs peuvent se résumer à ceci:



Comptabiliser la différence: Loveness Jambaya-Nyakujarah, manager de l'Alliance.
Photo: Colleen Lowe Morna



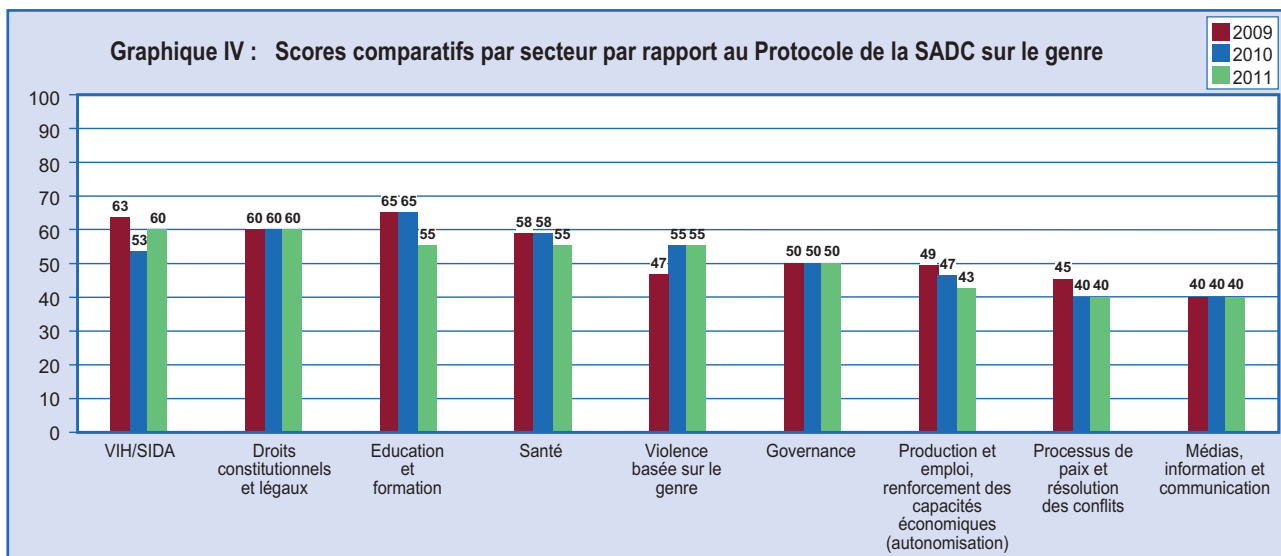
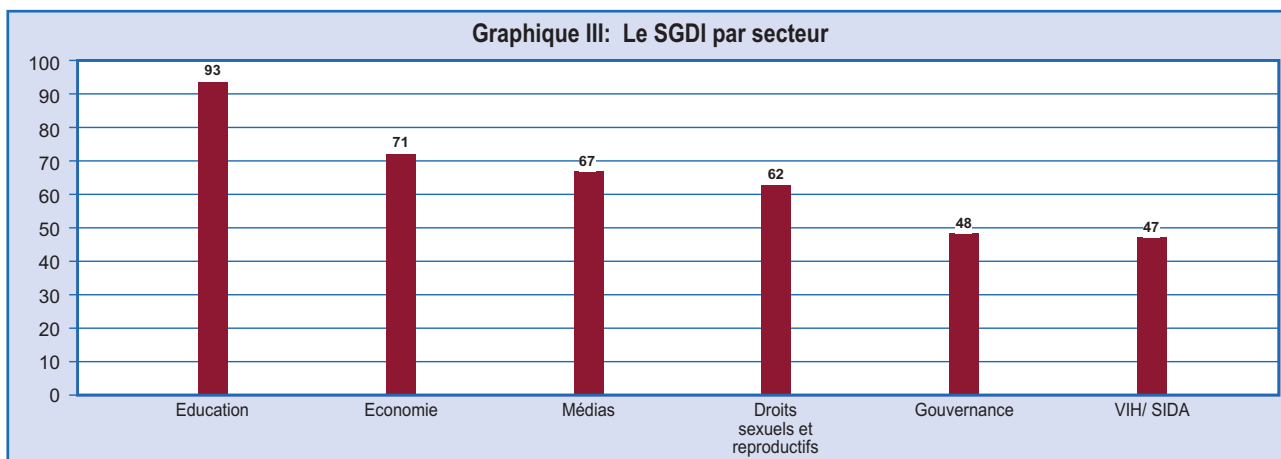
Les Graphique I et II résument les résultats du SGDI et de la CSC par pays. Bien que ces deux indices ne soient pas comparables du fait que la CSC est basée davantage sur les perceptions et couvre les 28 dispositions du Protocole dans dix secteurs (comparé à 23 indicateurs dans six secteurs dans le cas du SGDI) il est intéressant d'établir la comparaison entre l'étendue des perceptions des citoyens et le SGDI qui est basé sur des données réelles.

Ce qui ressort de ces résultats:

- Les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Lesotho et la Namibie ont les scores les plus élevés en matière de SGDI. L'Afrique du Sud, la Namibie et les Seychelles figurent aussi parmi les quatre premiers dans la CSC mais Maurice remplace le Lesotho comme pays le plus performant aux yeux des citoyens.
- Les derniers au hit-parade du SGDI sont le Mozambique, l'Angola, le Malawi et la RDC. Par contraste, les citoyens classent le Zimbabwe, le

Swaziland, Madagascar et le Zimbabwe parmi les quatre derniers.

- De manière générale, les citoyens évaluent leurs gouvernements respectifs moins sévèrement que le SGDI. Par exemple, les Seychelles scorent 79% au SGDI mais 61% dans la CSC. Globalement, la moyenne du score du SGDI est de 64% comparée à 55% dans le cas de la CSC (une hausse de 1% seulement par rapport à l'an dernier). Une raison significative à cette différence est que la CSC comprend la violence basée sur le genre, les droits constitutionnels et légaux, le processus de paix et de sécurité qui sont absents dans le SGDI. Ces considérations basées sur les droits humains risquent de baisser considérablement les scores et montrer à quel point il est important à l'avenir d'élargir le SGDI.
- Bien que généralement, les scores des citoyens aient augmenté ou soient restés les mêmes, dans certains pays, ils ont été révisés à la baisse comme en Namibie, à Maurice et au Mozambique.



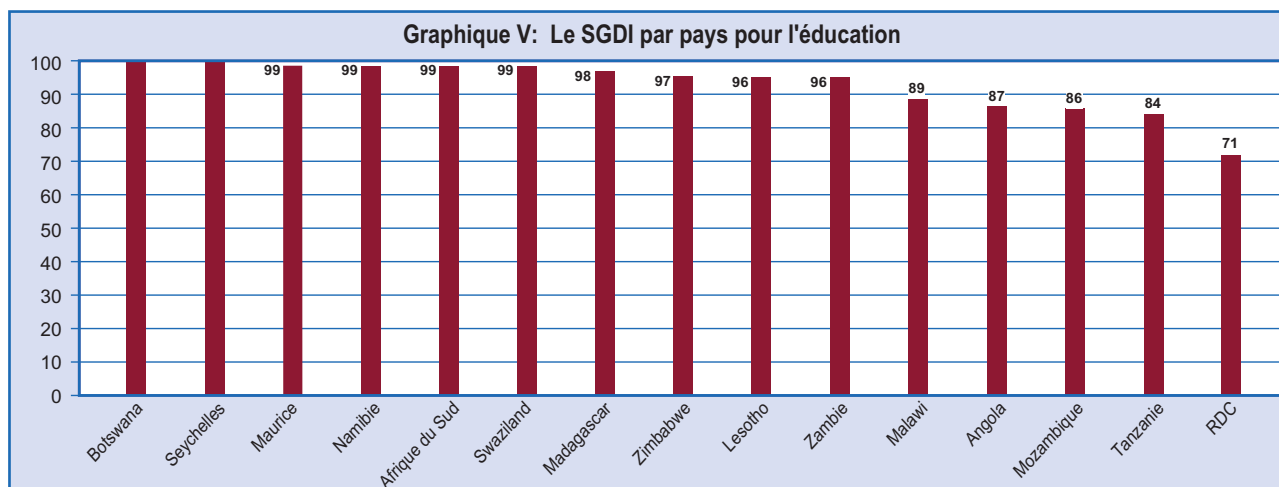
Les Graphique III et IV comparent le SGDI et la CSC par secteur (six dans le cas du SGDI et neuf dans le cas de la CSC). Ceux-ci démontrent que:

- Le rang en ordre descendant dans le cas du SGDI est: l'éducation, l'économie, les médias, les droits sexuels et reproductifs, la gouvernance et le VIH/SIDA.
- Le fait intéressant est que le VIH/SIDA se classe en bonne position dans la CSC, peut-être en raison d'une plus grande visibilité des programmes de lutte contre cette maladie durant les dernières années.
- L'éducation et la formation ont perdu du terrain, passant de 65% à 55% en 2011 dans la CSC.

- L'économie et les médias sont classés plus bas par les citoyens que dans le SGDI.
- Les droits constitutionnels et légaux et la violence basée sur le genre ont des scores plus élevés qu'attendus, ce qui est probablement le reflet de l'avancement du Protocole et la quantité importante de législations qui sont votées actuellement.

Les graphiques qui suivent livrent les résultats par secteur et par pays pour le SGDI. Les encadrés indiquent la valeur de chaque secteur. Les sources, souvent nombreuses, sont fournies avec les graphiques et ce, à travers le livre.

Education

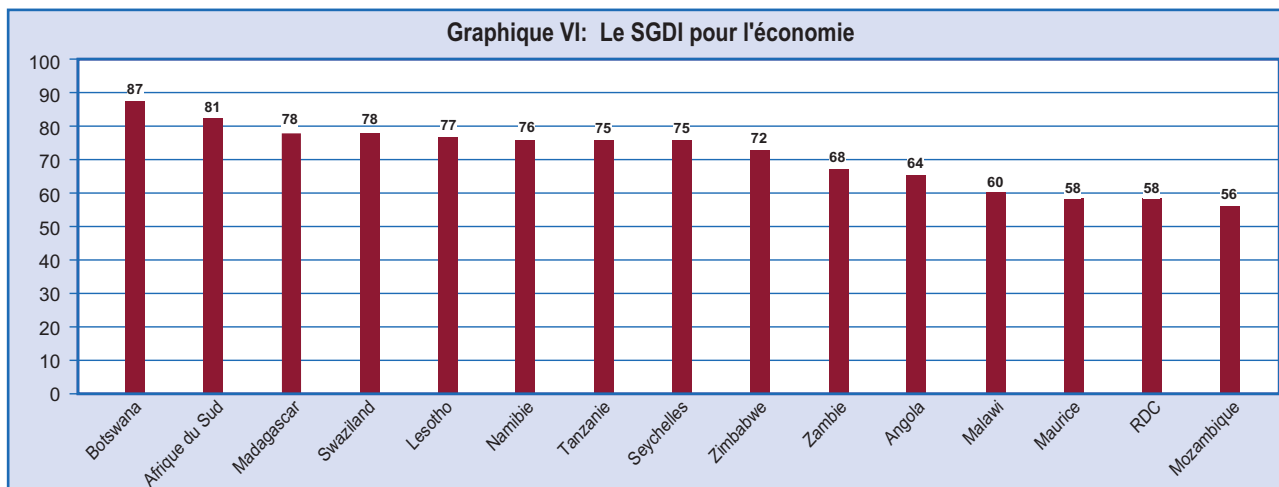


Ce que le score comprend:

- Ecole primaire: le nombre de filles admises à l'école primaire exprimé comme un pourcentage de l'admission globale au primaire.
- Ecole secondaire: Le nombre de filles et de femmes admises dans le secondaire exprimé en tant que pourcentage de l'admission globale au secondaire.
- Etudes supérieures: Le nombre de femmes admises dans les instituts d'études supérieures exprimé en tant que pourcentage de l'admission globale dans les instituts d'études supérieures.

Tous les pays de la SADC, excepté la RDC, obtiennent un score élevé en éducation, résultat basé sur les admissions au primaire, secondaire et dans les instituts d'études supérieures. C'est effectivement un domaine de réussite pour la SADC où la tendance pour les filles est de surpasser en nombre les garçons dans un certain nombre de domaines. Cependant, ces succès masquent d'importantes disparités, par exemple dans la formation technique et professionnelle où des données décomposées par genre ne sont pas facilement disponibles. Les données ne tiennent pas compte des disparités du genre dans les domaines de l'étude ; les effets des grossesses précoces et de la violence basée sur le genre à l'école. De ce fait, le score plus prudent accordé par les citoyens peut être plus fiable.

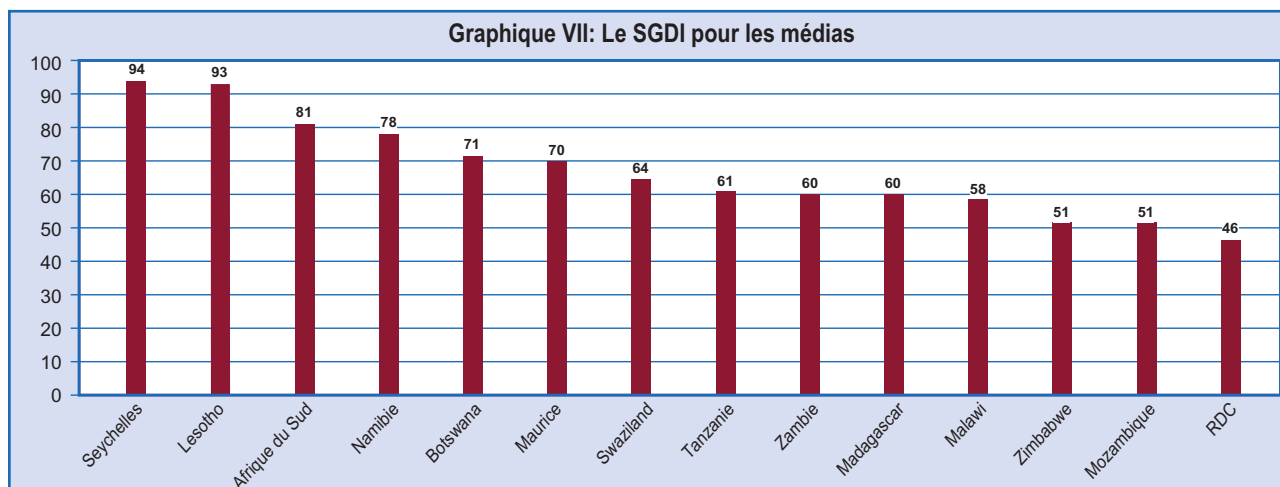
Graphique VI: Le SGDI pour l'économie



Ce que le score comprend:

- La part des femmes dans les décisions économiques: Le nombre de femmes occupant des postes élevés de décisions économiques exprimé en tant que pourcentage de la totalité de tels postes dans le pays. Les postes inclus dans l'Indice comprennent le ministre des Finances et son adjoint, le ministre du Commerce et de l'Industrie et son adjoint, le ministre du Plan et son adjoint, le gouverneur de la Banque centrale ou son équivalent, les secrétaires permanents.
- Main d'œuvre féminine/masculine. Le taux de la main d'œuvre féminine exprimé en tant que pourcentage de la main d'œuvre masculine. Le taux de la main d'œuvre est calculé en tant que (habituellement les 15+ ou les 15-64 ans) qui sont soit employés ou qui cherchent du travail) divisé par le nombre total de femmes/d'hommes en âge de travailler.
- Taux de chômage féminin/masculin. Le taux de chômage féminin exprimé en tant que pourcentage du taux de chômage masculin. Le taux de chômage est calculé en tant que (nombre de femmes/d'hommes qui sont en quête d'un emploi) divisé par le (nombre de femmes/d'hommes qui sont soit employés ou qui cherchent du travail).
- La part des femmes constituant la main d'œuvre non agricole. Le nombre de femmes employées en dehors du secteur agricole en tant que pourcentage de toutes les personnes employées dans les secteurs non-agricoles.
- Durée du congé de maternité: Le nombre de semaines auxquelles une femme a droit eu égard à sa grossesse et à son accouchement.

En matière d'indicateurs économiques, le Botswana et l'Afrique du Sud sont en tête de liste alors que la RDC et le Mozambique se classent derniers. Ce résultat ressemble aux performances économiques générales des différents pays. Mais il y a des anomalies telles que Madagascar se classant en troisième position et Maurice à la troisième avant-dernière place. Il ne faut pas oublier que les indicateurs reflètent les dimensions du genre des statistiques. Par exemple, bien que Maurice ait une bonne performance économique, le pourcentage de femmes dans les instances de décisions économiques est plus bas que dans d'autres pays comme l'est la participation des femmes dans la main d'œuvre en comparaison à celle des hommes. Mais comme mentionné précédemment, il est important d'élargir les mesures économiques. Il faut en particulier des indices pour mesurer les revenus des femmes par rapport à ceux des hommes ; un meilleur système de score par rapport au congé de maternité (basé sur des facteurs autres que le temps du congé) ; des mesures pour les femmes dans le secteur informel ; la participation des femmes dans les instances de décisions économiques du secteur privé ; le travail non-rémunéré des femmes, la propriété foncière. Là encore, le score plus sceptique des citoyens est peut être une meilleure évaluation des progrès enregistrés dans ce domaine.

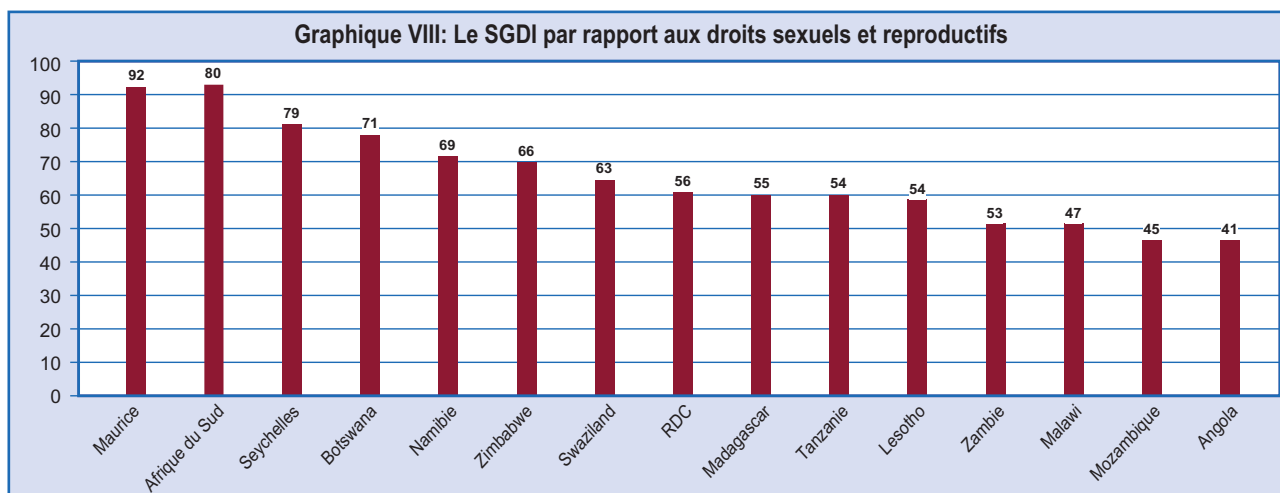


Ce que le score comprend:

- Nombre d'employées en tant que pourcentage du total: Le nombre d'employées travaillant dans les entreprises de presse exprimé en tant que pourcentage de tous les employés des entreprises de presse.
- Les femmes en tant que pourcentage à siéger sur le conseil d'administration: Le nombre de femmes siégeant sur le conseil d'administration exprimé en tant que pourcentage de tous les directeurs des entreprises de presse.
- Les femmes en tant que pourcentage de la direction: Le nombre de femmes directrices dans les entreprises de presse exprimé en tant que pourcentage de tous les directeurs des entreprises de presse.
- Pourcentage de femmes parmi le personnel des instituts de formation des journalistes: Le nombre de femmes parmi le personnel des instituts de formation des journalistes exprimé en tant que pourcentage de tout le personnel des instituts de formation journalistique.
- Le pourcentage des étudiantes dans les instituts de formation des journalistes: Le nombre d'étudiantes dans les instituts de formation des journalistes exprimé en tant que pourcentage de tous les étudiants fréquentant les instituts de formation journalistique.
- Pourcentage de femmes comme sources: Le nombre de femmes référencées comme sources dans les médias exprimé en tant que pourcentage de toutes les personnes référencées comme sources.

La recherche récente menée par Gender Links sur le genre dans l'éducation aux médias, dans les salles de rédaction et sur le contenu médiatique, a fourni de riches données, basées sur les observations des médias. Les Seychelles, le Lesotho, l'Afrique du Sud et la Namibie sont en pole position, talonnés par le Malawi, le Zimbabwe, le Mozambique et la RDC. Ces indicateurs englobent ceux institutionnels, de même qu'une mesure des sources (pourcentage des sources féminines). Les indicateurs institutionnels priment quelque peu sur ces dernières et cela peut fausser les résultats dans certains cas. Par exemple, les entreprises de presse d'Afrique du Sud et de la Namibie ont de forts pourcentages de femmes dans les medias (y compris dans les instances de décisions en Namibie) mais ces pays ne font pas aussi bien en matière de sources féminines (19% et 20% respectivement). Le Lesotho fait bien dans les deux alors que le Mozambique et la RDC enregistrent de mauvaises performances dans les deux domaines. A l'avenir, il faudrait considérer à accorder plus de valeur à la mesure des sources féminines, en particulier en l'absence d'indicateurs de plusieurs droits humains dans le SGDI.

Droits sexuels et reproductifs

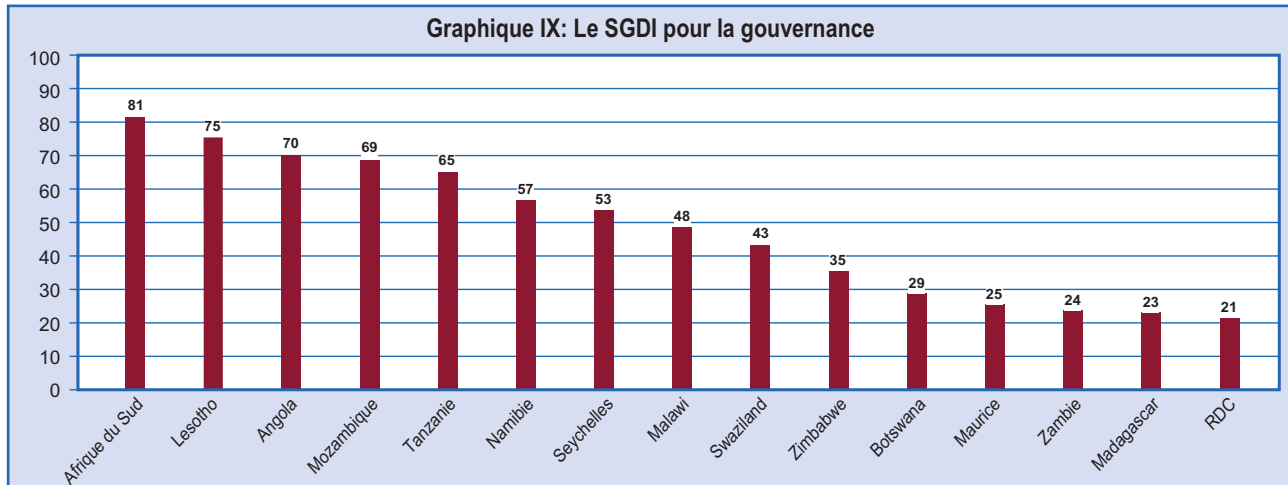


Ce que le score comprend:

- Femmes utilisant la contraception: Le pourcentage de femmes âgées entre 15 et 49 ans qui racontent qu'elles utilisent une forme moderne de contraception.
- Des naissances assistées par du personnel qualifié. Le pourcentage de naissances au cours d'une année donnée au cours de laquelle les femmes ont été aidées par du personnel qualifié comme des sages-femmes ou nurses.
- Ratio de mortalité maternelle: Le nombre de femmes qui meurent alors qu'elles sont en voie de famille ou dans les 42 jours suivant l'interruption de grossesse pour 100 000 naissances vivantes.

Maurice, l'Afrique du Sud, les Seychelles, le Botswana et la Namibie, bien connus pour leurs bons systèmes de soins de santé primaire - obtiennent un bon score dans ce domaine. Inversement, Madagascar, la Zambie, le Malawi, Madagascar et l'Angola enregistrent les pires scores. Ces pays ont les meilleurs et pires scores en matière de mortalité maternelle. A l'avenir, il serait utile d'ajouter à ce panier de valeurs une graduation pour le type de provisions dont dispose chaque pays en matière d'avortement (semblable à la proposition ayant trait au congé de maternité) L'attitude d'un pays par rapport à l'interruption volontaire de grossesse est un indicateur important allant au-delà du discours sur la justice du genre et devant être considéré dans l'Indice SGDI.

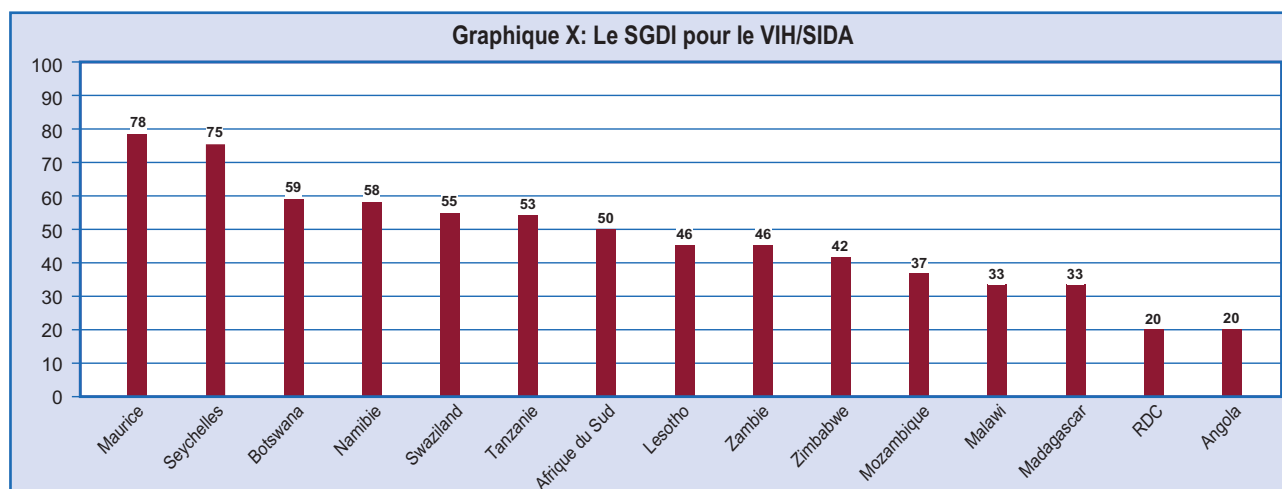
Gouvernance



Ce que le score comprend:

- **Parlement:** Le pourcentage de parlementaires femmes. La mesure s'applique aux pays pratiquant le bicamérisme (deux assemblées législatives).
- **Administrations régionales:** Le pourcentage des conseillers/représentants des collectivités locales qui sont des femmes.
- **Conseil des ministres.** Le pourcentage de femmes siégeant au Conseil des ministres. Ces mesures comprennent les vice-ministres et ministres d'Etat lorsqu'ils font partie du Conseil des ministres, de même, ce pourcentage comprend le président si elle/lui fait partie du Conseil des ministres.

Par rapport à la gouvernance, l'Afrique du Sud a le score le plus élevé, basé sur la représentation des femmes au Parlement, au sein des collectivités locales et au Conseil des ministres. Ce score est simple et transparent bien qu'il passe à côté de nuances comme le fait que l'Afrique du Sud a enregistré un recul lors des récentes élections de ses collectivités locales (de 40% à 38%). Le Lesotho occupe la deuxième place en raison de son pourcentage élevé de femmes au sein de ses collectivités locales (58%). Le Mozambique et la Tanzanie se retrouvent à juste titre en troisième et quatrième positions. Maurice, la Zambie et Madagascar - ayant de piètres performances dans ce domaine - se retrouvent aux derniers rangs. La perception des citoyens et la réalité objective sont assez proches dans ce domaine où la conscientisation est élevée. Par exemple, le quizz de connaissance révèle que la disposition du Protocole la plus connue est celle ayant trait à atteindre la parité dans tous les domaines de décisions d'ici 2015.

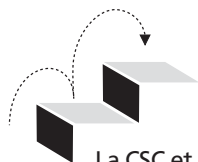


Ce que le score comprend:

- **Connaissance exhaustive du VIH/SIDA:** Le pourcentage de filles âgées de 15 ans qui peuvent répondre correctement à des questions spécifiques sur le VIH/SIDA.
- **Femmes vivant avec le VIH en proportion du nombre total de séropositifs:** Le nombre de femmes séropositives exprimé en tant que pourcentage des personnes séropositives.
- **Les séropositives en voie de famille sous traitement antirétroviral:** Le nombre de séropositives en voie de famille recevant des antirétroviraux pour prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant exprimé en tant que pourcentage de toutes les séropositives en voie de famille.

C'est sans surprise que Maurice, les Seychelles, le Botswana et la Namibie récoltent un bon score dans ce domaine. Et ceci parce que les gouvernements de ces pays disposent de programmes de lutte éprouvés contre le VIH/SIDA. De plus, l'incidence du VIH/SIDA est faible à Maurice et aux Seychelles. Contrairement aux autres pays de la SADC, la majorité de ceux vivant avec le VIH/SIDA dans ces îles sont des hommes et cette maladie s'y transmet surtout entre usagers de drogue par voie intraveineuse.

Les trois pays les plus pauvres, de même que ceux dans et/ou émergeant d'un conflit - Madagascar, la RDC et l'Angola - enregistrent le plus mauvais score. C'était prévisible. Le score plus optimiste des citoyens tient sans doute à une réaction psychologique naturelle face aux bonnes nouvelles qui arrivent tout doucement sur ce front: les taux d'infection chutent graduellement; quelques preuves de changements de comportements sexuels, de même qu'un meilleur accès aux traitements et aux soins.



Prochaines étapes

La CSC et le SGDI sont des outils pour rendre compteable tout gouvernement. Alors qu'aucun outil n'est parfait, ce que montre la campagne sur le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement est que «ce qui n'est pas comptabilisé ne compte pas». Ces deux mesures fournissent différents aperçus des progrès accomplis, de même que des lacunes persistantes. Il y

a de la marge pour améliorer ces deux mesures - à travers une plus grande dissémination de la CSC et en ajoutant des indicateurs au SGDI. Cette analyse des indicateurs de 2011 donne à réfléchir alors que le Baromètre est lancé et sujet à discussion dans toute la région de la SADC. Le Baromètre de 2012 sera amélioré en fonction des réactions reçues au cours de l'année.

Annexe 1

LE PROTOCOLE DE LA COMMUNAUTÉ SUR LE GENRE ET LE DÉVELOPPEMENT EN UN CLIN D'ŒIL

PRINCIPALES DISPOSITIONS	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À ÊTRE ATTEINTS D'ICI 2015	Régional - Score sur un total de 10		
		2009	2010	2011
ARTICLES 4 à 11 : DROITS CONSTITUTIONNELS ET LEGAUX				
Ceux-ci prévoient que toutes les Constitutions de la région protègent l'égalité du genre et lui accordent la primauté sur les lois coutumières. Toutes les lois discriminatoires à l'égard des femmes doivent être abrogées. Ces articles assurent aussi l'égalité dans l'accès à la justice, dans le mariage, les droits de la famille, les droits des veuves, ceux des femmes âgées, de la jeune fille, des femmes handicapées et d'autres groupes socialement exclus.	✓ Faire tous les efforts pour inscrire l'égalité du genre et l'équité dans leurs Constitutions et s'assurer que celles-ci ne soient pas compromises par toute autre disposition, législation ou pratique.	6	0	6
	✓ Revoir, amender et/ou abroger toutes les législations discriminatoires.	6	6	6
	✓ Abolir le statut minoritaire des femmes.	6	6	6
ARTICLES 12 et 13: GOUVERNANCE (REPRESENTATION ET PARTICIPATION)				
Ces articles prévoient la représentation égale des femmes dans toutes les instances de décision, aussi bien publiques que privées, et suggèrent que cet objectif soit atteint à travers des dispositions constitutionnelles et législatives, incluant la discrimination positive. De plus, ils stipulent que les Etats membres doivent adopter des mesures législatives spécifiques et d'autres stratégies, des politiques et des programmes s'assurant que les femmes participent effectivement aux processus électoraux et aux prises de décision, à travers, entre autres, un renforcement de capacités, un soutien et l'établissement et le renforcement de structures destinées à valoriser le genre et le placer au centre de tout.	✓ Faire tous les efforts pour s'assurer que 50% de tous les postes de décision dans les secteurs public et privé soient occupés par des femmes, même à travers des mesures de discrimination positive.	5	5	5
ARTICLE 14 : EDUCATION ET FORMATION				
Cet article prévoit l'accès égal aux femmes et aux hommes à une éducation et une formation de qualité, de même que leur rétention à tous les niveaux du système éducatif. De plus, il stipule de défier les stéréotypes dans l'éducation et d'éradiquer la violence basée sur le genre au sein des institutions éducatives.	✓ Promulguer des lois qui font la promotion de l'accès égal des femmes et des hommes et leur maintien dans les secteurs éducatifs primaires, secondaires, tertiaires et non vocationnels, conformément au Protocole sur l'Education et la Formation et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.	7	7	6
	✓ Adopter et appliquer des politiques et programmes éducatifs sensibles au genre, destinés à s'attaquer entre autres choses aux stéréotypes du genre et à la violence envers le genre.	6	6	5
ARTICLES 15 à 19 : RESSOURCES PRODUCTIVES ET EMPLOI, RENFORCEMENT DES CAPACITES ECONOMIQUES				
Ces articles prévoient la participation égale des femmes dans la formulation et l'application de politiques économiques. Ils comprennent des dispositions et des objectifs sur l'entrepreneuriat, l'accès au crédit, aux contrats de marchés publics, de même que des clauses sur des politiques commerciales, sur l'accès égal à la propriété, aux ressources et à l'emploi.	✓ S'assurer de la participation égale des femmes et des hommes dans la formulation et l'application de politiques économiques.	4	4	4
	✓ Mener des études d'utilisation du temps et adopter des politiques pour alléger le poids des rôles multiples que les femmes jouent.	5	4	3
	✓ Adopter des politiques et promulguer des lois qui assurent aux femmes et aux hommes l'accès au commerce et à l'entrepreneuriat, l'accès aux bénéfices et aux opportunités équitables, en tenant compte de la contribution des femmes dans les secteurs formel et informel.	5	5	5
	✓ Revoir au niveau national les politiques commerciales et d'entrepreneuriat pour qu'elles soient sensibles au genre.	4	4	4
	✓ Eu égard à la disposition relative à la discrimination positive figurant à l'article 5, introduire des mesures s'assurant que les femmes bénéficient de façon équitable des opportunités économiques, y compris celles émanant des processus de marchés publics.	5	5	4
	✓ Revoir toutes les lois et les politiques déterminant l'accès des femmes aux ressources productives, à leur contrôle et à la perception de gains dérivés desdites ressources.	5	5	4
	✓ Revoir, amender et promulguer des lois et des politiques qui s'assurent que les femmes et les hommes aient un accès équitable à l'emploi rémunéré dans tous les secteurs de l'économie.	6	6	6

PRINCIPALES DISPOSITIONS	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES À ÊTRE ATTEINTS D'ICI 2015	2009	2010	2011
ARTICLES 20 à 25 : VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE				
Ces articles prévoient l'application d'une variété de stratégies incluant la promulgation, la révision, la réforme et l'application de législations visant à éliminer toutes les formes de violences basées sur le genre et le trafic humain. Ils contiennent aussi des clauses spécifiques pour l'apport d'un ensemble de mesures pour le traitement et les soins aux survivants de violence envers le genre, dont l'accès à la prophylaxie préventive du VIH/SIDA connue comme Post-Exposure Prophylaxis (PEP) et l'institution de Cours de justice spéciales pour traiter de ces cas. Ils prévoient aussi des mesures spéciales pour lutter contre le trafic humain. Une section qui prévoit le monitoring et l'évaluation, définit des objectifs et des indicateurs pour réduire de moitié et d'ici 2015, les taux de violence basés sur le genre.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Voter et promulguer des législations interdisant toutes formes de violences basées sur le genre. ✓ S'assurer que les lois sur la violence envers le genre prévoient des examens complets, le traitement et les soins aux survivants d'agressions sexuelles. ✓ Revoir et réformer leurs Codes Pénaux et les procédures applicables aux délits sexuels et à la violence envers le genre. ✓ Promulguer et adopter des dispositions législatives spécifiques pour prévenir le trafic humain et fournir des services complets aux victimes avec l'objectif de les réintégrer socialement. ✓ Voter et promulguer des dispositions législatives, de même qu'adopter et appliquer des politiques, des stratégies et des programmes qui définissent et interdisent le harcèlement sexuel dans toutes les sphères sociales, avec des sanctions dissuasives pour leurs auteurs. ✓ Adopter une approche intégrée incluant la mise en place de structures intersectorielles ayant pour objectif de réduire de moitié les niveaux actuels de violence envers le genre. 	6	5	6
		6	6	6
		6	6	5
		5	5	5
		5	5	5
		6	6	6
ARTICLE 26 : LA SANTE				
Cet article prévoit l'adoption et l'application de politiques et de programmes traitant du bien-être physique, mental, émotionnel et social de la femme, avec des objectifs spécifiques pour réduire le ratio de mortalité maternelle et assurer aux femmes un accès équitable à des services de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter et appliquer des cadres législatifs, des politiques, des programmes et des services valorisant un système de soins appropriés et de qualité à un prix abordable. ✓ Réduire par 75% le ratio de mortalité maternelle. ✓ Développer et appliquer des politiques et des programmes pour traiter les besoins mentaux, sexuels et reproductifs des hommes et des femmes. ✓ Assurer l'approvisionnement de facilités sanitaires et hygiéniques et des besoins nutritionnels pour les femmes, y compris pour celles en détention. 	6	6	6
		6	6	6
		6	6	5
		5	5	5
ARTICLE 27 : VIH/SIDA				
Cet article couvre la prévention, le traitement et le soutien liés au VIH/SIDA.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des stratégies sensibles au genre pour prévenir de nouvelles infections. ✓ S'assurer que les femmes, les hommes, les garçons et les filles infectés aient accès aux traitements du VIH/SIDA. ✓ Développer et appliquer des politiques et des programmes pour assurer la reconnaissance appropriée des personnes prodiguant des soins aux séropositifs. Dans la majorité des cas, ces personnes sont des femmes. Développer et appliquer des politiques et des programmes pour assurer l'allocation de ressources et un soutien psychologique aux personnes délivrant des soins aux séropositifs, de même que promouvoir l'implication des hommes dans les soins et le soutien aux personnes vivant avec le VIH. 	6	6	6
		7	6	7
		6	4	5
ARTICLE 28 : PROCESSUS DE PAIX ET RESOLUTION DES CONFLITS				
Cet article prévoit la représentation égale des femmes dans la résolution de conflits et les processus de paix, de même que l'intégration d'une perspective de genre dans la résolution de conflits dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des mesures pour assurer que les femmes aient une représentation égale et une participation dans les postes clés de décision lors de la résolution de conflits et des processus de paix, conformément à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité. 	4.5	4	4
ARTICLES 29 à 31 : MEDIAS, INFORMATION ET COMMUNICATION				
Ces articles prévoient que le genre soit au centre de toutes les informations, communications, politiques et législations des médias. Ils réclament la participation égale des femmes dans tous les domaines et les niveaux du travail médiatique et que les voix des hommes et des femmes soient entendues de façon égale à travers les médias. Le Protocole réclame aussi qu'il y ait un plus grand nombre d'émissions pour les femmes, produites par elles et à leur propos et que les médias défient les stéréotypes du genre.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des mesures pour promouvoir la représentation égale des femmes en tant que propriétaires de médias, et dans les instances décisionnelles des entreprises de presse, conformément à l'article 12.1 qui fait provision pour la représentation égale des femmes dans les instances de décisions d'ici 2015. 	4	4	4

2009 Total = 154 / 280 x 100 = 55%

2010 Total = 152 / 280 x 100 = 54.3%

2011 Total = 153 / 280 x 100 = 54.6%